

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par les présentes donné par la soussignée qu'au cours de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui aura lieu le lundi **30 juin 2025**, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur un projet d'agrandissement de l'immeuble situé au 40-44 place du Commerce, lot 2 871 593 et suivants, et ayant pour objet de déroger aux articles suivants du *Règlement de zonage* (1700):

1. à l'article 87.4, quant à la largeur minimale d'une allée de circulation (double sens) de 6 mètres, afin de permettre une largeur de 4,5 mètres;
2. à l'article 114, alinéa 3, quant au taux de verdissement de 80 % exigé à l'annexe N du *Règlement de zonage* (1700), afin de permettre un taux de verdissement de 14,5 %;
3. à l'article 121 1°, quant à la largeur minimale de bande de verdissement aménagée de 6 mètres exigée face à un boulevard (René-Lévesque), afin d'y permettre une largeur de bande aménagée de 3 mètres;
4. à l'article 184 1°, quant à la hauteur d'au plus 3,5 mètres d'une construction hors toit, afin de permettre une hauteur de 4,25 mètres de la cage d'ascenseur.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir les renseignements relatifs à cette dérogation mineure peut communiquer avec la Division du greffe au 4555, rue de Verdun, bureau 104, ou par courriel : verdun-greffe@montreal.ca.

DONNÉ à Montréal, arrondissement de Verdun, le 13 juin 2025.

Stephanie Zhao Liu

Secrétaire d'arrondissement